

RETRAITES

Après le passage en force du 49-3, faire reculer le gouvernement par un appel clair et unitaire au blocage total du pays et de l'économie par la grève générale !

Après avoir interdit les rassemblements de masse au prétexte du coronavirus, le gouvernement s'empresse de décider d'utiliser le 49.3 pour tenter de faire passer "coûte" que "coûte" son infâme réforme des retraites.

Face au coup de force antidémocratique, plus que jamais, la réponse ne peut être que nationale et interprofessionnelle. **Cela nécessite d'aller vers un blocage total du pays et de l'économie par la grève générale**, appelée dans l'unité par l'ensemble des syndicats qui se sont prononcés pour le retrait du projet gouvernement de retraites par points.

- C'est ce qu'expriment les salariés dans les rassemblements parfois spontanés et manifestations, depuis l'annonce du 49 -3
- C'est la réflexion des collègues dans les écoles lors de nos tournées
- C'est ce qu'ont exprimé les collègues dans les réunions d'information syndicales organisées par le SNUDI FO 13
- C'est le sens de l'appel du Conseil syndical du SNUDI FO 13 qui s'est tenu lundi 9 mars.

Nous appelons les collègues à se réunir dans les écoles à discuter de cette perspective.

Nous nous adressons aux autres syndicats enseignants du premier degré pour leur proposer d'adopter un communiqué commun et d'organiser des réunions communes sur cette perspective du blocage économique du pays, de la grève générale, appelée par nos organisations syndicales pour imposer le retrait de la réforme des retraites !

Déclaration du conseil syndical du SNUDI FO 13 du 09 mars 2020

Motion RIS du SNUDI FO 13 à l'école élém du Pharo-Marseille



Déclaration du Conseil syndical
Pour le retrait du projet de loi de la retraite par points,
Pour le maintien du Code des pensions civiles et militaires

Réunis en Conseil syndical le 9 mars 2020, nous réaffirmons notre opposition au système universel de retraite par points que le gouvernement veut mettre en place, système entièrement dépendant du respect de « l'équilibre financier ».

Le texte de loi confirme la destruction de l'ensemble des régimes de retraites de retraite et précise le rythme et le calendrier de la disparition des régimes spéciaux et du Code des pensions civiles et militaires.

Il permet en outre au gouvernement de recourir aux ordonnances et aux décrets pour « préciser » le contenu de la loi. Avec 23 ordonnances et 142 décrets, tout serait donc entre les mains du gouvernement, dans un arbitraire total !

Alors que nous sommes mobilisés depuis des mois, alors que, selon toutes les enquêtes, les deux tiers des français demandent au gouvernement de retirer son texte, celui-ci décide, le 29 février, d'utiliser le 49-3 ! Dans le même temps, au prétexte de l'épidémie de Coronavirus, il limite drastiquement les rassemblements.

Jusqu'au 29 février au soir, les salariés ont réagi par des rassemblements spontanés, n'attendant pas la journée d'action annoncée du 31 mars. Du 2 au 5 mars, les syndicats ont appelé à des actions locales, à des passages.

Ce passage en force d'une réforme déjà antidémocratique par son contenu provoque colère et indignation et exige une riposte à la hauteur de l'attaque !

Plus que jamais, comme nous l'avons déjà exprimé lors de notre précédent conseil syndical, il est nécessaire de fédérer toutes les professions, qui, depuis le 5 décembre, à un moment ou un autre, se sont mobilisées pour obtenir le retrait de ce projet de réforme de retraite par points.

Il est clair que les actions « visibles » ou « les temps forts » n'ont pas fait céder le gouvernement. Au contraire, il persiste au mépris de la démocratie.

Ce qu'attendent les enseignants comme les autres salariés, c'est un appel clair et unitaire au blocage total du pays et de l'économie par la grève générale.

C'est la seule façon de répondre à ce véritable coup d'état social !

Cela ne réglerait peut-être pas tout mais c'est légitime et ce serait un point d'appui pour tous les salariés qui refusent la destruction de leurs acquis et restent déterminés à faire reculer le gouvernement. Il permettrait à tous de repartir et d'éviter l'isolement et le découragement. Il pourrait imposer le rapport de force pour gagner.

Faire reculer le gouvernement sur les retraites ouvrirait la voie pour gagner sur le reste.

Nous sommes à la veille de l'annonce des fermetures de classes et au vu de la dotation en postes, inévitablement, cela va être la catastrophe sur le département, comme partout d'ailleurs. Nous savons que cela signifierait une nouvelle détérioration de nos conditions de travail et nous devons préparer la mobilisation des collègues pour défendre les postes et les classes.

Pour le conseil syndical, le préalable à toute négociation sur les salaires des enseignants est le retrait de la réforme des retraites. C'est pourquoi nous refusons la pseudo revalorisation du ministre

Motion adoptée par les 15 enseignants syndiqués au SNUDI FO 13, au SNUIPP-FSU 13 et non syndiqués, présents à la RIS organisée par le SNUDI FO 13 à l'école Pharo Catalans de Marseille le mardi 3 mars 2020

Depuis des mois, en particulier depuis le 5 décembre 2019, nous nous mobilisons par la grève et les manifestations contre la réforme des retraites.

Le 29 février 2020, le gouvernement a annoncé l'utilisation du 49/3 pour faire passer en force sa réforme de la retraite par points. Dans le même temps, au prétexte de l'épidémie de Coronavirus, il interdit les rassemblements !

Alors que la seule perspective était la journée de grève et manifestations appelée par l'intersyndicale nationale, le 31 mars, depuis cette annonce, des rassemblements spontanés ou organisés ont lieu dans les départements.

Face à ce « coup d'état », nous estimons qu'il faut une riposte à la hauteur de l'attaque !

Plus que jamais, comme nous l'avons déjà exprimé pour certains d'entre nous, il est nécessaire de fédérer toutes les professions, qui, depuis le 5 décembre, à un moment ou un autre, se sont mobilisées pour obtenir le retrait de ce projet de réforme de retraite par points.

Plus que jamais, nous estimons qu'il est de la responsabilité des confédérations qui se prononcent pour le retrait de la réforme des retraites de le faire en lançant un appel clair à la grève générale, au blocage du pays, au blocage de l'économie.

Nous estimons que ce serait un point d'appui pour tous les salariés qui refusent la destruction de leurs acquis et sont déterminés à faire reculer le gouvernement. Il permettrait à tous de repartir et d'éviter l'isolement et le découragement. Il pourrait imposer le rapport de force pour gagner.

Nous demandons que cet appel soit lancé le plus rapidement possible en réponse à l'usage du 49-3 pour organiser la grève générale avec les UD, avec les fédérations, dans les administrations, les entreprises et les services.

Adoptée à l'unanimité



Communiqué intersyndical « Face au coronavirus, l'urgence n'est pas la retraite pas points ! »

Face au coronavirus, l'urgence n'est pas la retraite pas points



Le développement du coronavirus génère une situation d'urgence sanitaire. Les consignes générales pour limiter la propagation du virus, prévoient notamment l'interdiction des rassemblements de plus de 1 000 personnes mais, a priori autorise des manifestations. Cela va avoir un impact indéniable sur l'exercice des droits démocratiques fondamentaux : nombre de personnes vont éviter de participer dans les semaines à venir à toute initiative publique.

Dans ce contexte exceptionnel, l'urgence est bien d'endiguer le coronavirus et non pas le passage en force de la réforme des retraites par points, c'est pourquoi les organisations syndicales demandent la suspension du processus législatif.

Paris, le 9 mars 2020



Participez massivement à nos RIS du mois de mars/avril pour vous informer, revendiquer, décider !

Voir le calendrier



SYNDICALISATION 2020

Bulletin d'adhésion 2020 de solidarité à télécharger >>>[ICI](#)<<<

Dans ce nouveau bulletin d'adhésion 2020, vous avez la possibilité de payer une cotisation majorée avec une ligne optionnelle intitulée « soutien caisse de grève ». Vous pouvez alors majorer votre cotisation de la somme qui vous convient. La somme globale (cotisation de base + majoration + soutien caisse de grève) donnera lieu à l'établissement d'un reçu fiscal qui ouvre droit à 66% de réduction ou de crédit d'impôt

Votre « don » servira ainsi à alimenter la caisse de grève qui sera reversée aux adhérents du SNUDI FO 13 qui en font la demande après le 4ème jour de grève à compter du 5 décembre jusqu'à la fin du conflit actuel.

Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale.



Un renseignement ? Une question ?
Contactez-nous !



Rejoignez-nous sur Facebook
Snudi FO Treize